

ARRÊTÉ

Arrêté AR2019-596 – Arrêté portant délégation de signature à Madame Willemine AUGIER DE MOUSSAC, Directrice de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des équipements territorialisés, pour divers actes courants

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2019/05/14-01 en date du 14 mai 2019 relative à l'élection du Président de l'Etablissement public territorial,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2019/05/28-01 en date du 28 mai 2019 portant délégation d'attributions du Conseil de territoire au Président,

VU l'arrêté n°AR2019-551 en date du 25 juillet 2019 portant délégation de signature à Madame Willemine AUGIER DE MOUSSAC, Directrice de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des équipements territorialisés, pour divers actes courants en matière d'emploi, formation, insertion et équipements territorialisés,

CONSIDERANT qu'il y a un intérêt à faciliter le fonctionnement de l'Etablissement public territorial en accordant à certains fonctionnaires une délégation de signature pour des actes courants,

CONSIDERANT que, dans ce but, il est souhaitable que le Président accorde une délégation de signature à la Directrice de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des équipements territorialisés de l'Etablissement public territorial,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°AR2019-551 en date du 25 juillet 2019 portant délégation de signature à Madame Willemine AUGIER DE MOUSSAC, Directrice de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des équipements territorialisés, pour divers actes courants en matière d'emploi, formation, insertion et équipements territorialisés, est rapporté.

Article 2 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président de l'Etablissement public territorial, délégation de signature est donnée à Madame Willemine AUGIER DE MOUSSAC, Directrice de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des équipements territorialisés de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est, pour :

- Les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 € HT sur les lignes de crédits affectées à la Direction de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des équipements territorialisés telles qu'elles ont été arrêtées lors de l'élaboration du budget de l'exercice concerné ;
- les courriers individuels destinés aux usagers des services d'accompagnement.



Article 3 : Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifiée à l'intéressée.

Fait à Noisy-le-Grand, le 18 SEP. 2019

Affiché - Notifié le 25/09/2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Le Président,

Claude CAPILLON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de signature à Madame Willemine AUGIER DE MOUSSAC, Directrice de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des équipements territorialisés, pour divers actes courants

Date de transmission de l'acte : 18/09/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 18/09/2019

Numéro de l'acte : AR2019-596 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20190918-AR2019-596-AI

Date de décision : 18/09/2019

Acte transmis par : Yannick DAVID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature